

HUBERDEAU



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU**

RÈGLEMENT 381-25

**AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 318-18 CONSTITUANT LE COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QU'un règlement numéro 318-18 constituant un comité d'urbanisme est en vigueur sur le territoire de la municipalité d'Huberdeau depuis le 14 février 2018;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Huberdeau juge opportun d'apporter des modifications à ce règlement, plus particulièrement au chapitre III article 3.3;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 10 juin 2025;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE la personne qui préside la séance mentionne que le présent règlement a pour objet de modifier la façon d'établir le quorum et d'abolir la charge de la présentation d'un plan de travail annuel et d'un rapport d'activité par le comité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le règlement numéro 381-25 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 :

Le présent règlement s'intitule Règlement 381-25 amendant le règlement numéro 318-18 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

ARTICLE 2 :

Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une, quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 3 :

L'article 3.3 du chapitre III est modifié à son 2^e alinéa par le remplacement des mots « 50% » par les mots suivants :

- « la majorité »

ARTICLE 4:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Avis de motion le : 10 juin 2025 (résolution numéro : 100-25)

Dépôt du projet de règlement le : 10 juin 2025 (résolution numéro :100-25)

Adoption du règlement le : 8 juillet 2025 (résolution numéro 129-25)

Avis public : 11 juillet 2025

Entrée en vigueur le : 11 juillet 2025

Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier

Benoit Chevalier, maire.